



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 141/2024/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
Contrat de prestation
Avec RCVMT Rugby Club

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec l'association RCVMT Rugby Club Vif Monestier Trièves, représentée par son président Monsieur FREYDIER Romain – sise 161 Grand Rue– 38650 Monestier de Clermont, pour la mise en place d'un **cycle d'initiation et de découverte multisports** au centre de loisirs et dans les équipements sportifs de la commune :

- **Les mercredis** du 18 septembre 2024 au 2 juillet 2025 de 9h à 13h sauf les mercredis 16 octobre, 18 décembre, 19 février, 16 avril et 2 juillet qui seront de 8h à 17h, pour un coût de 30 euros de l'heure (trente euros).

De signer le contrat de prestation annexé à la présente décision administrative.

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Fait à VIF, le 13 septembre 2024
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire



Guy GENET